



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE JEUDI, 11 FÉVRIER 2021 – 20 H 55

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le jeudi, 11 février 2021 à 20 h 55, par visioconférence.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny, Walter Hofer et Jean Pinard.

Également présentes : La directrice générale, madame Dominique St-Pierre et la greffière, madame Annick Lafontaine.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil étant tous présents par visioconférence le 11 février 2021 à 20 h 55 renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance spéciale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Achat du 65, avenue Saint-François par la Ville de Saint-Pie – accepter la promesse de vente et autoriser les signatures
5. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) demande d'aide financière volet 2 rang d'Émileville
6. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil, étant tous présents par visioconférence le 11 février 2021, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance spéciale conformément aux dispositions de la loi.

30-02-2021 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 février 2021 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

31-02-2021 **4. ACHAT DU 65, AVENUE SAINT-FRANÇOIS PAR LA VILLE DE SAINT-PIE – ACCEPTER LA PROMESSE DE VENTE ET AUTORISER LES SIGNATURES**

CONSIDÉRANT que le conseil désire acquérir l'immeuble du 65, avenue Saint-François, afin d'y aménager la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'une promesse de vente a été préparée par le vendeur à cet effet;

CONSIDÉRANT que certaines irrégularités ont été observées dans le rapport d'inspection fait par la compagnie Legault-Dubois inc. le 26 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil désire procéder à une négociation concernant le coût du loyer et les dépenses d'exploitation;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Jean Pinard et résolu :

D'accepter la promesse de vente préparée par le propriétaire de l'immeuble situé au 65, avenue Saint-François;

De dénoncer, tel que stipulé à l'article 9.1 de la promesse de vente, les irrégularités observées suivantes :

- fissurations dans le parement de maçonnerie de la partie droite du bâtiment (à faire évaluer);
- la présence possible d'ocre ferreuse dans le drain français (procéder à l'échantillonnage de l'eau;)
- drain français possiblement obstrué (procéder à la vérification);

De procéder à la négociation du coût du loyer versus les dépenses d'exploitation;

ET d'autoriser toute signature des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

32-02-2021 **5. PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2 – RANG D'ÉMILEVILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie prévoit la réfection complète du rang d'Émileville, y incluant le remplacement de la conduite d'eau et des infrastructures de drainage;

CONSIDÉRANT que le rang d'Émileville et le rang de la Montagne mènent vers le tracé cyclable de la Route Verte près de la rue Principale à Saint-Paul d'Abbotsford;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie s'engage à obtenir le financement nécessaire à l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT que le gabarit actuel du rang d'Émileville ne favorise pas les déplacements sécuritaires pour les cyclistes et les piétons;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme VÉLOCE III, Volet 2 du ministère des Transports du Québec pour la construction d'accotements asphaltés sur le rang d'Émileville en vue d'améliorer l'aménagement cyclable existant.

ET d'autoriser madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

33-02-2021 **6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario St-Pierre
Maire

Annick Lafontaine
Greffière

En vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je, MARIO ST-PIERRE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Mario St-Pierre, maire